



# FONDATION MARECHAL DE LATTRE

Maison des Associations du 7<sup>ème</sup>  
4, rue Amélie 75007 – Paris

Internet : [www.fondationmarechalatlattre.fr/](http://www.fondationmarechalatlattre.fr/)  
contact : [Fmldelattreparis@aol.com](mailto:Fmldelattreparis@aol.com)

Dossier du centenaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale sur le site de l'ECPAD

Jeudi 19 septembre 2013

## Communiqué du Bureau national

La Fondation Maréchal de Lattre a pris connaissance du dossier spécial centenaire de la guerre de 1914-18 (\*) mis en ligne par l'ECPAD durant l'été 2013.

Elle a estimé que ce dossier, pourtant solidement documenté, était discutable dans ses formulations.

Elle a estimé que présenter les colonies et les protectorats de l'empire français, mais aussi les trois départements français d'Algérie, sous forme d'Etats contemporains, pouvait provoquer des confusions, notamment auprès des jeunes générations.

Elle a estimé que le texte sur l'Algérie posait, en outre, un grave problème car il n'évoquait que les combattants musulmans de ces départements français, ignorant totalement les 155 000 soldats d'origine européenne engagés sur les fronts de métropole ou d'Orient, dans les différents régiments de l'Armée d'Afrique : Zouaves, Chasseurs d'Afrique, Tirailleurs ou Spahis... et qui, pour 22 000 d'entre eux, sont tombés au champ d'honneur.

Ce dossier a provoqué début septembre la réaction d'associations " gardiennes de la mémoire " comme le Comité de Liaison des Associations Nationales de Rapatriés. Suite aux interventions que la Fondation a soutenues ou relayées auprès du Ministère de la Défense, le texte sur l'Algérie a été récemment corrigé.

Ainsi est donc préservée la place que méritent, quelle que soit leur origine ou leur confession, tous les soldats des anciens départements français d'Algérie dans la guerre 1914-18.

La Fondation forme le vœu que, dans le cadre du 70<sup>ème</sup> anniversaire des combats de Libération de la France en 1944-1945, les documents officiels fassent connaître, avec la plus grande clarté, l'engagement et les sacrifices de tous les soldats de la Première Armée Française, quelle que soit leur origine ou leur confession, et que la fraternité des armes a unis dans leur long parcours jusqu'à la victoire finale du 8 mai 1945.

Gilles Bonnier  
Pour le bureau national

*Le Comité d'honneur de la Fondation Maréchal de Lattre est présidé par Monsieur le  
Président du Sénat.*

La Fondation est reconnue d'utilité publique (décret du 7 mars 1955)